

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2018

Le cinq février 2018 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2018

Présents Mmes, KATAN, MARRANT, MOSCA, PEYLIN.

Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD

Pouvoir : Mmes COATTRENEC donne pouvoir à Mme PEYLIN, DALLES donne pouvoir à M HURE, MALL donne procuration à Mme MARRANT, MONTEREMAL donne pouvoir à Mme MOSCA

Absents : Mmes MULLER, SCOLARI

Le compte rendu de la séance du 15 janvier 2018 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Monsieur Hubert BERENGER adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, présente les orientations budgétaires et le compte administratif 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement baissent depuis 2014 avec une légère hausse sur 2017.

La masse salariale a connu une hausse régulière jusqu'en 2012 et connaît depuis une relative stabilité jusqu'à aujourd'hui.

Les charges à caractère général ont connu une hausse importante suite à la mise en route du gymnase avec un maximum atteint en 2010, elles sont maîtrisées depuis 2010, mais la commune reste tributaire des coûts et tarifs extérieurs, (EDF, Gaz, Carburant, téléphonie, assurance, prestataires extérieurs, avocats)

Les charges financières sont en baisse, la commune n'a pas contracté d'emprunt depuis 2014.

Les recettes de fonctionnement :

L'augmentation du taux de la Taxe d'Habitation en 2015 a permis de compenser la perte sur les dotations de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) et de maintenir un léger dynamisme sur les recettes fiscales. Les bases de ces dernières ont progressées du fait des nouvelles constructions.

Perte de 48 706€ de dotations CAPV de 2013 à 2017. Les dotations de l'Etat sont en diminution depuis 2013. Ce sont 147 576 euros de perte entre 2013 et 2017.

Sur 5 exercices ce sont 196 282 € de perte de dotations.

La rétrospective financière de la section de fonctionnement 2012-2017 montre que les recettes tendent à évoluer plus faiblement que les dépenses.

Pour les recettes, l'effet boosteur lié à l'augmentation du taux de la Taxe d'Habitation en 2015 se fait moins sentir, et la démolition de l'ancienne usine rossignol conjugué à la baisse des dotations de l'Etat, explique qu'elles ont tendance à perdre en dynamisme. Mais pour 2017 une légère amélioration est à noter en raison d'événements ponctuels (cession ex logement fonction école maternelle et maison dite «Burriat», taxe additionnelle sur les mutations, recettes du périscolaire....)

La tendance est à la maîtrise des dépenses courantes, bien que celles liées au personnel progressent régulièrement, avec toutefois une hausse ralentie entre 2015 et 2016.

En 2016, l'ensemble de ces facteurs a permis de constater un résultat de fonctionnement de l'ordre de 568 820 € affecté dans sa totalité aux investissements.

Pour 2017 l'excédent est 510 847 €. Baisse de 57 973 €.

Le bilan comptable sur les 6 dernières années, nous montre que la commune perd en marges de manœuvre si elle ne maîtrise pas ses charges d'exploitation, si elle ne pérennise pas ses recettes.

LES ORIENTATIONS 2018 :

-Maintenir les taux d'imposition afin de ne pas alourdir la pression fiscale. Poursuite de la maîtrise des dépenses courantes, tout en garantissant le même niveau de service aux citoyens.

-Rechercher des marges de manœuvre en continuant de passer des MAPA (Marchés à Procédures Adaptées) et marchés, mutualiser les achats.

-Maîtriser les subventions aux associations.

-Affecter les marges dégagées à l'investissement pour financer :

Les programmes engagés (l'aménagement du cœur du village, l'amélioration des réseaux, l'amélioration thermique des bâtiments, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des divers bâtiments communaux),

Les programmes à venir (protections des habitations situées dans les zones à risques ...)

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2017.

Toutes sections confondues ce sont :

3 654 050,91€ de dépenses totales. Constituées de près de **60,27%** de Dépenses Réelles de fonctionnement.

3 737 519,63 € de recettes

Soit un résultat de gestion excédentaire de

1 083 468,72€ composé :

Pour la Section de Fonctionnement

Le résultat au 31 décembre 2017 s'élève à 510 847,89 €

Il pourrait être affecté de la manière suivante :

510 847,89€ affectés en recettes d'investissement du BP 2018, soit 100 % du résultat de Fonctionnement.

La section de Fonctionnement fait ressortir une légère variation à la hausse de ces dépenses réelles (+0,26%) alors que les recettes hors recettes exceptionnelles baissent de -2,17 % par rapporte à 2016.

Pour la Section d'investissement

Le résultat au 31 décembre 2017 est de 572 620,83€ auquel on ajoute 270 648,06€ d'excédent antérieur,

Soit un résultat final d'investissement de 873 268,88€

Le résultat sera reporté en recettes d'investissement du BP 2018.

Ce sont 517 506,32 euros de dépenses d'équipement qui ont été réalisées en 2017 c'est moins que l'année précédente (717 684,12€).

Les grands chantiers 2017 ont consisté dans des travaux d'amélioration des bâtiments communaux (236 197€) des réseaux (155 475 €) complément de matériels d'équipement (70 003€), d'informatique, de mobilier pour les services techniques, scolaire, administratif, mobilier urbain ..., la poursuite de l'opération « cœur du village » (26 380€), des travaux d'agencement de terrains (19 358€) la modification N° 01 du PLU et le Schéma Directeur (10 092€).

Des programmes d'investissements engagés en 2017 n'ont pas été facturés au 31 décembre, Leurs dépenses seront donc à reporter sur le budget 2018. Ce sont les Restes à Réaliser qui s'élèvent à la somme de 314 499,50€, c'est trois fois plus que ceux constaté fin 2016.

Les résultats de chaque section sont en accord avec ceux du Compte de Gestion du Percepteur.

Monsieur Trouilloud rappelle que le compte administratif sera voté lors du prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 01/2018 : Renonciation droit de préemption urbain - AUDINOS Stéphane

Décision 02/2018 : Missions de maîtrise d'œuvre en vue de l'extension de la crèche

Décision 03/2018 : Révision des prix du contrat de maintenance informatique pour 2018

Décision 04/2018 : Missions de contrôle technique - Analyse et avis sur la note de calcul d'une passerelle bois

Décision 05/2018 : Missions de contrôle technique et de SPS - création d'une porte et d'un passe-plat à la crèche

Décision 06/2018 : Missions de contrôle technique et de SPS - extension de la crèche

Décision 07/2018 : Missions de contrôle technique et de SPS - rénovation de la MPT

Décision 08/2018 : Contrat de cession du spectacle "Jeanne Bouton d'Or"

Délibération N° 17/2018 :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
RENOVATION DE LA MAISON POUR TOUS**

Monsieur le Maire fait état du projet de travaux suivant : rénovation de la Maison Pour Tous.

Ce bien communal doit faire l'objet d'une rénovation intérieure afin de répondre aux besoins actuels de son occupant, l'association « Maison Pour Tous » et aux contraintes réglementaires applicables aux Etablissements Recevant du Public.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette opération est estimé à 232 800,00 € HT
Soit 279 360,00 € TTC.

La commune sollicite l'octroi d'une subvention de 116 400,00 € (taux de 50,00 %). Les travaux devraient être exécutés courant 2018.

L'imputation au niveau de la section d'investissement sera la suivante : 21318-16

Le Conseil Municipal ;

Sur la base de ces éléments,

Après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de l'opération,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional, afin d'obtenir une subvention pour le financement des travaux de rénovation du bâtiment communal, la Maison Pour Tous,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 18/2018 :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG**

Monsieur le Maire fait état du projet de travaux suivant : aménagement du cœur du village.

La commune souhaite poursuivre l'aménagement du centre-bourg suite à une première phase de travaux réalisée en 2015.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette opération est estimé à 776 000,00 € HT
Soit 931 200,00 € TTC.

La commune sollicite l'octroi d'une subvention de 279 360,00 € (taux de 36,00 %). Les travaux devraient s'échelonner entre 2018 et 2020.

L'imputation au niveau de la section d'investissement sera la suivante : 2313-24

Le Conseil Municipal ;

Sur la base de ces éléments,

Après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de l'opération,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional, afin d'obtenir une subvention pour le financement des travaux d'aménagement du centre du village.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 19/2018 :

SIGNATURE ACTE D'ENGAGEMENT POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le Parc de Chartreuse a mis en place un cadastre numérique pour les communes du Parc. Il est possible d'intégrer à ce cadastre les plans des réseaux. Une demande a été faite auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) pour mettre à disposition de la commune et du Parc de Chartreuse les plans des réseaux d'assainissement et d'eau potable. Pour cela la CAPV demande à la commune et au Parc de Chartreuse de signer un acte d'engagement définissant les règles de mise à disposition

Monsieur le maire demande au Conseil de l'autoriser à signer cet acte d'engagement.

Le Conseil municipal, après lecture de l'acte de 'engagement et délibération, par 18 voix

AUTORISE :

Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement pour la mise à disposition de données numériques par la CAPV.

Délibération N° 20/2018 :

ENGAGEMENT DE DEPENSES N° 02 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités Locales, jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, le maire peut » engager, liquider et mandater » des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année n-1, déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18.

Il est donc possible d'engager la somme maximale de 392 230,97€.

Vu l'engagement de dépense N° 01 voté en séance du 15 janvier 2018 pour 153 374 euros.

Il est possible de présenter un nouvel engagement de dépenses à hauteur de 238 856,97 euros.

Il propose de procéder au vote de ce second engagement de dépenses pour :

Article 165	Remboursement de cautions	410 euros
Article 2188 opération 103	Support mural pour VPI classe de Madame Even Roth	400 euros
Article 21312	Porte bureau direction école élémentaire avec volet	3294 euros
	TOTAL de l'engagement de dépense N° 02	4104 euros

Après discussion et délibération et avoir vérifié que cette somme cumulée à celle de l'engagement de dépense numéro 01 ne dépassent pas le quart des crédits d'investissements d'équipement inscrits au budget 2018, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire:

- A signer toutes les pièces nécessaires à cette dépense,
- A engager la somme correspondante,
- A inscrire ces crédits au budget primitif 2018.

Délibération N° 21/2018 :

**SUIVI N° 07 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDITS DE PAIEMENT
« PLU - SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES »
AP/CP N° 02**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération numéro 20/2011 votée lors du conseil municipal du 28 mars 2011, portant création d'une autorisation de programme numéro 02 pour le PLU et Le Schéma Directeur des eaux pluviales.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de modifier les crédits de cette AP, en fonction des réalisés de 2017 et la nécessité de modifier partiellement le Plan Local d'Urbanisme arrêté en décembre 2013.

Le montant global de cette autorisation de programme doit être réactualisé à la somme de **145 229,02 € TTC.**

9 342 euros supplémentaires sont à rajouter à cette APCP en raison de la possible modification N° 02 du PLU pour l'OAP « Rossignol »

AUTORISATION DE PROGRAMME NUMERO N° 01**IMPUTATION BUDGETAIRE : 202-42**

Montant de l'autorisation : 145 229,02 €

Répartition des crédits de paiement pour cette opération :

DEPENSES AP/CP N° 02 PLU SCHEMA DIRECTEUR

Détail	Réalisés 2016	Total Réalisés Antérieurs	réalisés 2017	Cumuls réalisés	prévisions 2018	Prévisions 2019	TOTAUX
202-42	10 710,00	110 339,02	10 092,00	120 431,02	19 498,00	5 300,00	145 229,02
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX DEPENSES	10 710,00	110 339,02	10 092,00	120 431,02	19 498,00	5 300,00	145 229,02
Subventions	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
autofinancement	10 710,00	98 339,02	10 092,00	108 431,02	19 498,00	5 300,00	133 229,02
TOTAUX RECETTES	10 710,00	110 339,02	10 092,00	120 431,02	19 498,00	5 300,00	145 229,02

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de modifier les crédits selon les tableaux ci-dessus pour l'opération de programme numéro 02 « PLU et SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES ».

ADOPTÉ : Par 18 voix des membres présents

QUESTIONS DIVERSES**POINT COMMISSIONS :**Finances et sports:

Monsieur Trouilloud rappelle les prochaines dates de réunion: le 26 février, réunion de travail sur les investissements et le 19 mars réunion du Conseil municipal pour le vote du budget.

Urbanisme :

Les enquêtes publiques concernant le PLU et le schéma des eaux pluviales débiteront le 19 février.
Prochaine commission le 26 février

Travaux :

Monsieur le Maire fait le tour des divers chantiers en cours, il informe qu'une première réunion a eu lieu avec l'architecte mandaté pour l'agrandissement de la crèche. Madame Peylin présente à cette réunion signale que l'architecte a fait un rapport où sont exposés les éléments du futur projet conformément à ce qui a été demandé. Nous n'avons toujours pas de réponse à notre courrier à ENEDIS concernant le revêtement du chemin de dessus. Une réunion a eu lieu avec le bureau d'étude Verdi pour le cheminement piéton sur la RD49 au Vachonnes et pour le centre Bourg. Verdi propose de venir exposer aux élus le projet sur la partie démolie. Cette réunion aura lieu sur place le 26 février.
Monsieur Boizard précise que le branchement électrique pour le chauffage de l'église se fera la semaine prochaine. Le branchement gaz n'est pas encore programmé ce qui gêne l'entreprise pour faire les essais.
Prochaine commission le 22 février

Vie du village

La commission prépare les deux spectacles à venir.

Le dernier spectacle a été une réussite. Aucune place n'a pu être vendue sur place, la salle était déjà complète suite aux réservations.

La commission travaille sur Les Estivales, elle est en pourparlers pour une collaboration avec le Pays Voironnais et le collectif Demain.

Le 6 mars aura lieu le 3^{ème} Conseil Municipal Enfance Jeunes

Prochaine commission le 20 février

Enfance jeunesse et action sociale

Le repas des aînés s'est déroulé à la plus grande satisfaction de tous les participants

La semaine de 4 jours pour les écoles a été adoptée, il faut maintenant revoir le temps de travail et les horaires du personnel. Une information sera faite aux parents et le dossier envoyé à la DDEN.

Prochaine commission en mars la date n'est pas encore fixée.

Clôture de la séance à 22 h 45

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 19 MARS 2016 A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 12 février 2018